

DRÔME TÉLÉASSISTANCE





Drôme Téléassistance

La Maison départementale de l'Autonomie de la Drôme a mis en place un service de téléassistance, appelé : **Drôme Téléassistance**.

Ce service de téléassistance s'adresse aux personnes âgées et aux adultes en situation de handicap.



Ce service de téléassistance vous aide à vivre mieux et plus longtemps dans votre domicile.

Ce service de téléassistance permet d'améliorer vos conditions de vie au quotidien et d'améliorer votre sécurité à votre domicile.





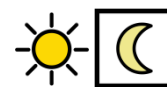
Un service à votre écoute à tout moment

Si vous êtes victime d'une chute, d'un malaise ou d'une agression, vous pouvez contacter immédiatement un professionnel.



Ce professionnel peut aussi vous apporter une aide psychologique.

Ce professionnel est disponible tous les jours de la semaine, de nuit comme de jour.



Un service simple et sûr

Un terminal de téléassistance est installé à votre domicile.

Ce terminal vous permet d'appeler des professionnels de l'écoute et de l'assistance, sans décrocher votre téléphone.

Vous pouvez appeler ces professionnels à partir de n'importe quelle pièce de votre domicile et même depuis votre jardin ou votre cour.



Ce terminal est composé :

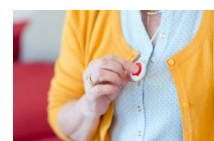
- d'un boîtier qui se branche sur votre ligne téléphonique et sur votre prise électrique.
 - d'un émetteur portatif qui se porte en bracelet ou en pendentif.
- Cet émetteur portatif est aussi appelé médaillon.



Si vous avez besoin d'aide,
il suffit d'appuyer sur le bouton du médaillon.

Ce médaillon envoie un signal au boîtier.

Le boîtier déclenche immédiatement un appel à la centrale d'écoute et d'assistance, composée de professionnels.



Le matériel s'adapte à tous les types de ligne téléphonique,
par exemple, les lignes analogiques, les box ADSL

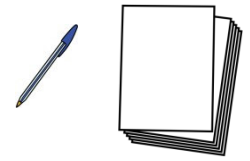
Si vous n'avez pas de ligne téléphonique,
notre matériel fonctionne aussi.



Une installation simple et rapide

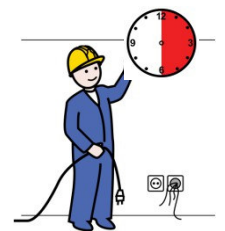
Dès que la société Vitaris reçoit votre dossier complet, un conseiller vous appellera pour prendre rendez-vous.

Ce conseiller est chargé de vous expliquer le fonctionnement de votre appareil.



L'installation du matériel est réalisée par un technicien en 30 minutes environ.

L'installation et l'entretien sont gratuits.



Des options possibles pour encore plus de sécurité :

⇒ L'assistance mobile pour l'extérieur

Grâce à un téléphone mobile simple à utiliser, vous pouvez vous déplacer en toute liberté et sécurité.

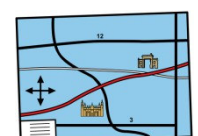
En cas de problème,

il suffit d'appuyer sur le bouton d'appel d'urgence de votre téléphone mobile.

Ce bouton d'appel d'urgence est relié à la centrale d'écoute.

Grâce au système de géolocalisation intégré dans votre téléphone, les professionnels de l'écoute et de l'assistance savent où vous êtes.

Ils peuvent faire intervenir les secours à l'endroit où vous êtes.



⇒ Des détecteurs à votre domicile

Drôme Téléassistance propose l'installation de détecteurs.

Ces détecteurs, appelés capteurs additionnels, ne sont pas obligatoires mais ils offrent une meilleure sécurité.



Ces capteurs servent :

- à détecter la fumée,
- à détecter les fuites de gaz,
- à détecter les gaz de monoxyde de carbone.



Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux produit par le mauvais fonctionnement d'un moyen de chauffage, comme la chaudière ou le poêle à bois.



- à détecter l'absence de mouvement dans votre domicile.

Par exemple, vous êtes chez vous mais le détecteur ne repère aucun mouvement dans votre domicile.



Un signal va être envoyé à la centrale qui va vérifier que vous allez bien.



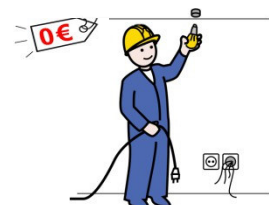


Tarif

- Le matériel de téléassistance, avec le détecteur de chutes coûte 10,80 euros par mois.
- Le matériel de téléassistance, sans le détecteur de chutes coûte 7,80 euros par mois.

L'installation et l'entretien sont gratuits.

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% au titre du service à la personne et, sous certaines conditions, d'un financement du Département de la Drôme.



Vos contacts pour tout renseignement :



⇒ Information et demande d'inscription

Drôme Solidarités

04 75 79 70 09

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Fermé le jeudi après-midi.

www.drome-teleassistance.fr



⇒ Fonctionnement du matériel et son installation

Agence locale Vitaris

04 75 55 05 08

www.vitaris.fr

Vitaris a déclaré ses activités de **S**ervices **A** la **P**ersonne (**SAP**)

sous le numéro 2012/343431615.

Le service Vitaris permet sous certaines conditions,
de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 50% des dépenses effectuées,
selon la loi du 06 juin 2016.



Siège social : Tunstall Vitaris

90 A, allée Hubert Curien

CS 30028 - 71201 LE CREUSOT CEDEX

Téléphone : 03 85 73 05 05

SAS au capital de 1 937 506 euros

RCS Chalon-Sur-Saône

1988 B 70013 SIRET 343 431 615 00057

NAF 8020



Mise à jour : 02.05.2024

Courrier rédigé en facile à lire et à comprendre par l'Esat Adapei 26-Pierrelatte

“© European Easy-to-Read Logo: Inclusion Europe.

Plus d'informations sur www.inclusion-europe.org”.

Illustrations libres de droit : ARASAAC.ORG

